

# ASSOCIATION JUDO LOIRE ST-ETIENNE

SAISON 2025 - 2026

| Cadre réservé au Club |  |                   |  |                         |
|-----------------------|--|-------------------|--|-------------------------|
| Licence               |  | Certif. médical : |  | Saison 1 <sup>ère</sup> |
|                       |  | Quest. médical :  |  | inscription : 2025-2026 |

**Documents à joindre OBLIGATOIREMENT** (nous nous réservons le droit d'interdire l'accès au cours sans ce document) :

- Certificat médical .....
- Ou** questionnaire de santé et attestation signée.....

| PRATIQUANT  |   |   |   |  |
|---|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> adhérent | - | <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> adhérent (-30€) | - | <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> adhérent (-50€) - <input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> adhérent et + (-70€) |

NOM : ..... Prénom.....

Genre :  Garçon -  Fille

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél 1 prioritaire : ..... Tél 2 : .....

Date de naissance : ..... Couleur ceinture : .....

NOM et PRENOM du RESPONSABLE LEGAL : .....

**Adresse internet OBLIGATOIRE pour la prise de licence**, toute information sera transmise **uniquement par mail**

**ECRIRE EN MAJUSCULES** ..... @ .....

PASS'REGION N° carte..... : + Code PASS'REGION (4 chiffres).....

CODE PASS'SPORT N°..... (reçu par mail cet été de la CAF)

| DISCIPLINE (cochez la case) | <input type="checkbox"/> JUDO | <input type="checkbox"/> SELF-DEFENSE | <input type="checkbox"/> TAISO / CROSS TRAINING |
|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|---|
|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|---|

| Cadre réservé au Club       |   |  |         |                           |                                 |        |  |
|-----------------------------|---|--|---------|---------------------------|---------------------------------|--------|--|
| Montant dû sans remises →   | € | Règlement                                  | Montant | Date encaiss <sup>+</sup> | N° chèque<br>Espèces<br>CV / CS | Banque |  |
| Remise (préciser) : ..... → | € | N° 1<br><small>Dont licence (46 €)</small> |         | Inscrip.                  |                                 |        |  |
| Remise (préciser) : ..... → | € | N° 2                                       |         | 10.12.25                  |                                 |        |  |
| Remise (préciser) : ..... → | € | N° 3                                       |         | 10.02.26                  |                                 |        |  |
| <b>Total dû</b> →           | € |  |         |                           |                                 |        |  |
| <b>DIVERS</b>               |   |  |         |                           |                                 |        |  |
|                             |   |  |         |                           |                                 |        |  |
|                             |   |  |         |                           |                                 |        |  |

- Je choisis de régler la cotisation annuelle en 3 fois sans frais. Je remets, dès aujourd'hui, 3 chèques datés du jour de l'inscription qui seront encaissés selon détail ci-dessus.
- Je choisis de régler la cotisation annuelle en une fois à l'inscription
- J'ai besoin d'une facture / d'un reçu

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription stipulées au dos et les accepte.

A St-Etienne, le ..... **Signature** .....

**Je vous ai connu par** :  Internet  Saintésport  Presse  Mairie  Amis/familles  Autres .....

# REGLEMENT INTERIEUR

## SAISON 2025 - 2026

- 1- La cotisation n'est ni remboursable ni transmissible. Elle est calculée pour un cours par semaine. Les cours supplémentaires sont offerts.
- 2- Toutes blessures occasionnées au club et déclarées à la fédération concernée donneront lieu à un avoir au-delà de 2 mois d'arrêt, déduction fait d'un forfait fixe de 50 €.
- 3- Toutes blessures occasionnées en milieu scolaire ou lors de séjours privés, ne seront pas prises en compte par le club ou l'assurance.
- 4- En cas de maladie, un avoir pourra être fait sur présentation d'un certificat médical justifiant un arrêt de sport de plus de 2 mois, déduction fait d'un forfait fixe de 50 €.
- 5- Le règlement est annuel et s'effectue obligatoirement à l'inscription.
- 6- Un seul cours effectué, justifie la cotisation annuelle. Aucun avoir ne sera accordé en dehors des cas N° 2 et 4. Ne sont pas pris en compte tous arrêts liés à des évènements extérieurs, climatiques, COVID, épidémies
- 7- Possibilité de régler en plusieurs fois sans frais (voir modalités à l'inscription). L'intégralité de la cotisation sera due dès l'inscription dans le cas d'un règlement en espèces. Ceci est une aide et non un règlement trimestriel.
- 8- Les tarifs sont étudiés en fonction des vacances scolaires (club fermé). Le club se réserve le droit de procéder à des modifications d'horaires.
- 9- Le certificat médical et/ou questionnaire médical est obligatoire. Son absence peut entraîner le refus par le Club d'accéder au cours
- 10- En cas d'inscription en cours de saison : tarif au prorata des cours restant, à partir de Novembre pour la cotisation seulement.
- 11- En remplissant la feuille d'inscription, l'adhérent et sa famille acceptent toutes les modalités d'inscription et le règlement intérieur du club
- 12- L'adhérent et sa famille autorisent le club à prendre des photos dans le cadre des activités et de les publier. Dans le cas contraire, ces derniers doivent prévenir l'association par courrier.
- 13- Le club n'est pas responsable en cas de vol, pertes dans les vestiaires et sur le parking.
- 14- La réduction famille ne s'adresse qu'aux personnes habitant à la même adresse. Justificatif à présenter lors de l'inscription.
- 15- La réduction étudiants s'applique sur présentation de la carte étudiante et uniquement sur la cotisation annuelle. Elle est non cumulable avec une autre réduction.
- 16- Pour les débutants et nouveaux adhérents, deux cours d'essai sont offerts. De fait, aucun remboursement ne se fera à l'issue de ces deux cours.
- 17- Les dirigeants et enseignants du Club sont autorisés à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident, sauf indication contraire produite par écrit par l'adhérent ou son responsable légal.
- 18- En cas d'accident lors d'une manifestation FRANCE JUDO et clubs affiliés, l'adhérent ou son responsable légal s'engage à en informer le Club aussitôt. La déclaration de sinistre devant être déclarée en ligne site FRANCE JUDO par l'adhérent dans les 5 jours qui suivent.
- 19- Chaque adhérent est libre de participer ou pas aux compétitions, tournois, passages de grade ceinture noire ou stages. Le club n'est pas tenu de fournir un professeur ou un encadrant.
- 20- Les déplacements aux différentes manifestations sont à la charge des familles.
- 21- Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- 22- En cas de retard de plus de 5 minutes au cours, le professeur peut refuser l'adhérent. Dans ce cas, le parent doit accompagner l'enfant au club pour vérifier si ce dernier est intégré au cours ou pas.
- 23- La responsabilité du club s'arrête à la fin du cours. Les parents s'engagent à récupérer leur enfant à l'issue du cours. De plus, le parent doit s'assurer avant de laisser son enfant que le cours est dispensé. Les trajets aller et retour des enfants sont sous la responsabilité des parents.
- 24 - Ne peuvent participer aux compétitions officielles et fédérales, passage de grade ceinture noire et tournois labellisés, uniquement les adhérents participant à tous les entraînements et préparations spécifiques ayant obtenu l'aval du professeur.

